

SEANCE DU 07 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BERNARD Gaël, MARAIS Julien, CHATELLIER Mickaël, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Excusé : M. BAILLY Hugo

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du CM du 25/01/2024**
2. **Vote du Compte de Gestion et Compte Administratif avec affectation des résultats**
3. **Vote du budget 2024**
4. **Réduction exceptionnelle sur un loyer de Mme Charron**
5. **Nouvel aménagement de la circulation routière en centre bourg**
6. **Questions diverses**

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25/01/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Vote du Compte de Gestion et Compte Administratif avec affectation des résultats

↳ **Compte de Gestion**

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion par le Décideur Local M. Bertrand SAIGNE, comprenant les comptes du budget principal conforme au budget primitif, ainsi qu'aux décisions modificatives s'y rattachant, le Conseil Municipal déclare qu'il n'appelle ni observation et ni réserve de sa part, et approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

↳ **Compte Administratif**

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs de l'année 2023.

Les résultats de l'exercice 2023 sont de :

Budget Commune : un excédent de fonctionnement de **80 044,05 €**
un déficit d'investissement de **53 780,66 €**

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 :

Budget Commune : un excédent de fonctionnement de **198 949,61 €**
un déficit d'investissement de **48 376,64 €**
soit un résultat de clôture de **150 572,97 €**

Mme Le Maire rappelle au Conseil les restes à réaliser en investissement :

↳ Résultat de la section d'investissement - 30 340,29 €
↳ Solde des restes à réaliser en investissement - 18 036,35 €

et fait part à l'assemblée qu'après le vote du Compte Administratif 2023, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 est de :

198 949,61 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

↳ Virement à la section d'investissement pour **48 376,84 €** (compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés)

↳ Report en section de fonctionnement pour **150 572,97 €.**

3 - Vote du Budget 2024

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2024 préparé par la commission finances. Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget 2024 qui s'élève en dépenses et recettes à la somme de :

↳	Section de Fonctionnement :	447 272,97 €
↳	Section d'Investissement :	398 864,61 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP	Recettes	BP
Charges à caractère général	130 550,00 €	Excédents antérieurs reportés	150 572,97 €
Charges de personnel	75 000,00 €	Opérations d'ordre	0 €
Atténuation de produits	18 412,00 €	Produits des services	700,00 €
Autres charges de gestion courante	71 800,00 €	Impôts et taxes	156 200,00 €
Charges financières	4 000,00 €	Dotations participations	89 800,00 €
Virement section investissement	144 548,97 €	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €
Dotation aux amortissements	2 762,00 €		
Dotations aux provisions	200,00 €		
TOTAL	447 272,97 €	TOTAL	447 272,97 €

Les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellés	Restes à réaliser	BP 2024
Déficit Investissement		30 340,29 €
Remboursement capital des emprunts		25 000,00 €
Opérations patrimoniales		20 000,00 €
Subvent Equip Invest Ecole Publique		2 762,00 €
Schéma Défense Incendie	1 570,00 €	
Installation de voirie		5 000,00 €
Fossés + Outre + Scène extérieure	2 520,00 €	17 000,00 €
Equipement		5 000,00 €
Matériels et outillages		5 000,00 €
Réseaux de voirie		10 000,00 €
Travaux Eglise	100 658,35 €	
Bâtiments publics (plafond église)		25 000,00 €
Travaux sécurité Grand Rue		10 000,00 €
Atelier communal		131 000,00 €
Matériels de bureau informatique		3 013,97 €

Autres		5 000,00 €
TOTAL	104 748,35 €	294 116,26 €
TOTAL RAR + Budget 2023	398 864,61 €	

Les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellés	Restes à Réaliser	BP 2024
Virement Section Fonctionnement		144 548,97€
Remboursement FCTVA		5 000,00 €
Excédent Fonctionnement Capitalisé		48 376,64 €
Opérations patrimoniales		20 000,00 €
Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00 €
Emprunt pour travaux Eglise et Atelier communal	50 000,00 €	30 000,00 €
Amortissement travaux Investissement Ecole Publique		2 762,00 €
Taxes d'aménagements		500,00 €
Fondation du Patrimoine		20 000 €
Subvention DETR	16 712,00 €	39 965,00 €
Subvention Département	20 000,00 €	
TOTAL	86 712,00 €	312 152.61 €
TOTAL RAR + Budget 2023	398 864,61	

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives relatives à ce budget.

4 - Réduction exceptionnelle sur un loyer de Mme Charron

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Charron, locataire au 9 Grand'rue d'un logement communal a procédé à des travaux de rénovation de son logement d'un montant de 54,61 €. Celle-ci souhaite que la municipalité procède au remboursement de la somme qu'elle a engagée.

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité,

- ↳ Une réduction exceptionnelle sur un prochain loyer de la somme de 54,61 €
- ↳ Charge Mme le Maire d'engager toutes les démarches administratives pour effectuer ce financement.

5 - Nouvel aménagement de la circulation routière en centre bourg

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier en recommandé de M. MICHAUD Daniel indiquant qu'il a constaté l'apparition de fissures sur ses murs depuis l'installation du STOP au coin de sa maison. Il demande par conséquent, le retrait de cette signalisation routière.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- ↳ Propose de matérialiser avec les plots, que la commune dispose, un rétrécissement de voies sur la VC 1 en amont de la maison de M. MICHAUD.
- ↳ Charge Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour la mise en place de ce nouvel aménagement.

6 - Questions diverses

- Madame le Maire propose de prévoir une réunion de la commission bâtiment en présence de M. PAPOT, maître d'œuvre, pour déposer le permis de construire de l'atelier communal. Ceci afin de finaliser les options choisies pour cette construction.
- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une aire scénique a été réalisée en 2022 en extérieur auprès de la salle des fêtes de la commune.
A la demande d'associations de la commune, et pour pouvoir profiter pleinement de cette aire scénique, en y organisant des soirées musicales ou autres activités culturelles pendant la période estivale, il a été envisagé de procéder à un aménagement de cette aire en y installant une scène amovible en bois et bac acier.
L'entreprise SARL Benoît Renoux a présenté un devis de 4 600 € HT soit 5 520 € TTC pour réaliser cette scène amovible.

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité,

↳ **La réalisation par la SARL Benoît Renoux de cette scène amovible pour la somme de 4 600 € HT soit 5 520 € TTC**

↳ **Charge Mme le Maire d'engager toutes les démarches administratives pour effectuer ce financement**

↳ **Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français, pour la réfection de la toiture de la nef de l'église, n'est pas sûre d'être acceptée, car la commission remet en cause le choix d'une charpente industrielle.
- Les travaux de réfection de la toiture de l'église réalisés par M. MURAT devraient commencer en avril.
- Prochain CM le 11 avril à 20h 30.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22h15.

La secrétaire de séance
Sylvaine BERTALOT

Madame le Maire
Myriam TRANCHET